

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Société Anonyme au Capital de 7 648 848 €.
Siège Social : Pôle d'Activités de Haute-Picardie,
B.P. N° 10010, Estrées-Denicourt, 80208 Péronne Cedex
086 380 219 R.C.S. Péronne.

Avis préalable de réunion valant avis de convocation.

Conformément à l'article 130 du décret 67-236 du 23 MARS 1967, Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL sont informés que le Conseil d'Administration a l'intention de les réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le LUNDI 30 MARS 2009 à 15 heures dans les Salons de la Maison des Arts et Métiers, Club d'Iéna, 9 bis avenue d'Iéna 75116 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

I. – Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

1°) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et présentation des comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} OCTOBRE 2007 et clos le 30 SEPTEMBRE 2008.

2°) Rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur le contrôle interne.

3°) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission : rapport général et rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article 225-86 du Code de commerce. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne.

4°) Approbation des comptes et opérations de l'exercice. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission durant l'exercice.

5°) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 225-86 du Code de commerce.

6°) Commissaires aux comptes titulaires. Renouvellement du mandat de Monsieur David ELKAÏM et nomination du Cabinet KPMG.

7°) Commissaires aux comptes suppléants. Renouvellement du mandat du Cabinet GVA Expertise – JFD Audit et de Monsieur Bernard PAULET.

8°) Affectation et répartition du résultat de l'exercice. Fixation du dividende.

9°) Présentation des comptes consolidés :
– lecture du rapport du Conseil d'Administration,
– lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
– approbation de ces comptes consolidés.

10°) Pouvoirs.

II. – Projets de résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire.

Première Résolution . — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

a) du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice ouvert le 1er octobre 2007 et clos le 30 septembre 2008,

b) du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés et arrête à 17 746 856,53 euros le bénéfice net comptable de l'exercice. En conséquence, elle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution . — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et opérations visées par l'article L.225-86 du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les conventions et opérations qui y sont relatées.

Troisième Résolution . — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

1°) du rapport du Président du Conseil d'Administration rendant notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,

2°) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

déclare prendre acte desdits rapports.

Quatrième Résolution . — Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter de la façon suivante :

le bénéfice net de l'exercice soit	17 746 856,53 €
qui, augmenté du report à nouveau soit	49 276 194,96 €
forme un total distribuable de	67 023 051,49 €
1°) aux actionnaires soit	14 341 590,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit	52 681 461,49 €
Total	67 023 051,49 €

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 30 euros par action imposable suivant la réglementation en vigueur sera payable à partir du MARDI 7 AVRIL 2009.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende
01/10/2004 - 30/09/2005	30,00 €
01/10/2005 - 30/09/2006	30,00 €
01/10/2006 - 30/09/2007	30,00 €

Cinquième Résolution . — L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur David ELKAÏM arrive à terme, renouvelle ce mandat pour une durée de six exercices, laquelle prendra fin avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2013/14 et renouvelle comme Commissaire aux comptes suppléant le Cabinet GVA expertise – JFD Audit pour la même durée.

Sixième Résolution . — L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet SALUSTRO – REYDEL arrive à terme, nomme le Cabinet KPMG comme Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices laquelle prendra fin avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2013/14 et renouvelle comme Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Bernard PAULET pour la même durée.

Septième Résolution . — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société pendant l'exercice 2007/2008 approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

Huitième Résolution . — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent.

Nul ne peut représenter un actionnaire à cette Assemblée s'il n'est lui-même actionnaire et membre de ladite Assemblée ou conjoint de l'actionnaire à représenter.

Pour avoir le droit d'assister à cette Assemblée, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres ou faire notifier l'immobilisation de ceux-ci au plus tard cinq jours avant ladite Assemblée soit à la BANQUE BNP PARIBAS Securities Services, Services aux Emetteurs, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09 soit au Siège Social à Estrées-Denicourt 80208 Péronne Cedex.

La BANQUE BNP PARIBAS est chargée de la délivrance des pouvoirs nécessaires et des cartes d'admission.

En application de l'article R.225-71 du Code de commerce, les actionnaires pourront, dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'Assemblée, requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance, peut solliciter, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Siège Social, un formulaire de vote par correspondance ou auprès de l'établissement qu'il a chargé de la tenue de son compte de titres.

En aucun cas un actionnaire ne peut retourner une formule portant à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Cet avis préalable de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour de cette Assemblée à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

En application de l'article 221-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce sont mises à la disposition des actionnaires selon les modalités suivantes, et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1. les documents et renseignements visés à l'article précité seront disponibles sur le site internet de la Société à partir du 27 février 2009 : <http://svi2.c2a.info/Publications.asp>
2. tout actionnaire peut, s'il le souhaite, obtenir l'envoi desdits documents et renseignements ou les consulter sur simple demande adressée au siège social par courrier (Service Secréariat Général) ou par voie de télécommunication électronique (télécopie : 33 (0) 3 22 85 34 35 ou e-mail : siege.administratif@vermandoise.fr).

Le Conseil d'Administration.

0900541